

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 12 février 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-02-016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Règlement numéro 2019-346 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux
- 7- Subvention O.T.J. – 2019
- 8- Ristourne MMQ - 2018
- 9- Marche pied pour camionnette F-150 2016
- 10- Demande de don - Corps de cadet des Anses
- 11- Autres sujets : Acquisition de terrain – Parc bioalimentaire marin
Épandage de résidus marins
Acquisition d'un défibrillateur pour les premiers répondants
- 12- Période de questions
- 13- Clôture de la session

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-02-017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 15 janvier 2019 tel que rédigé.

2019-02-018

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2019.

2019-02-019

Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2019. En y ajoutant les factures suivantes : Patrick Lebreux 20.70\$, Jacques Desbois 20.48 \$, Roland Vallée 20.02 \$, Jacques Roussy 21.84 \$ et Imprimerie de Anses 2 589.94 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2019.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du règlement numéro 2019-346

2019-02-020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-346 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux.

2019-02-021

SUBVENTION O.T.J. – 2019

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une subvention 7 750 \$ à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'organisation des loisirs dans la municipalité.

2019-02-022

RISTOURNE MMQ – 2018

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que la Mutuelle des municipalités (MMQ) versera une ristourne de 1 998 \$ pour l'année 2018.

2019-02-023

MARCHEPIED POUR CAMIONNETTE FORD F-150 2016

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un marchepied pour la camionnette Ford F-150 2016.

2019-02-024

DEMANDE DE DON - CORPS DE CADET DES ANSES

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne 100 \$ au Corps des cadets des Anses pour l'achat d'un équipement de tir au laser.

2019-02-025

ACQUISITION DE TERRAINS – PARC BIOALIMENTAIRE MARIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire construire un parc bioalimentaire marin afin d'accueillir les industries qui voudraient développer des produits de deuxième, troisième et quatrième transformation de produits marins ;

CONSIDÉRANT l'avantage indéniable de la proximité de ressources puisque le débarquement des produits marins s'effectue tout près du futur parc bioalimentaire marin ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du parc bioalimentaire marin sera localisé entre le chemin de fer et les bassins d'assainissement dans la zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet il faut faire l'acquisition de deux terrains ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général pour négocier l'achat des terrains qui constitueront le parc bioalimentaire marin.

2019-02-026

ÉPANDAGE DE RÉSIDUS MARINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de non-contravention à la réglementation municipale pour épandre des résidus de harengs et de homards sur les propriétés des Pêcheries Serge-Luc Inc. et de M. Jacques Saint-Hilaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu de l'épandage sur la propriété des Pêcheries Serge-Luc Inc. l'an passé et que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes provenant des propriétaires de la rue Alex-Marc-Antoine et de la route Cyr concernant les odeurs et la présence de goélands ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse l'épandage de résidus de harengs et de homards sur les propriétés des Pêcheries Serge-Luc Inc. et de M. Jacques Saint-Hilaire.

2019-02-027

ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un défibrillateur pour les premiers répondants.

QUE le montant nécessaire pour payer la dépense ci-haut mentionnée sera pris à même le surplus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-02-028

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :18 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»